

COVID-19 – Continuité pédagogique

Fiche parents des élèves du 1^{er} degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'école n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève bénéficie des apprentissages pour ne pas perdre les acquis, en se référant aux manuels et aux cahiers.

Je suis parent d'un enfant scolarisé dans une école :

Mon premier interlocuteur est le directeur de l'école où mon enfant est scolarisé.

Je m'assure que mes coordonnées téléphoniques et de messagerie communiquées à l'école sont à jour.

Je consulte régulièrement la messagerie et/ou le site de l'école, l'ENT si l'école en est dotée pour prendre connaissance des informations importantes relatives à l'évolution de la situation. Je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

Fermeture de l'école

Si je dispose d'une connexion internet :

- Je consulte très régulièrement les sites de l'académie où je pourrai prendre connaissance d'informations importantes ;
- Je recevrai de la part de l'équipe pédagogique des consignes pour que mon enfant réalise des activités scolaires, nécessaires pour réactiver des leçons précédentes ou bien pour aborder de nouveaux chapitres ;
- J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil. Je recevrai un lien pour ouvrir ce compte.

- Certaines ressources sont en ligne sur le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ou sur le site académique, je peux aller les consulter.

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact avec le directeur d'école pour aller chercher les supports d'activités élaborés qui permettront à mon enfant de consolider ses acquis ;
- Je reçois les consignes et les différents supports soit par voie postale, soit auprès de la mairie qui réceptionnera les documents ;
- Je prodigue des encouragements à mon enfant pour qu'il lise, écrive et compte.

En cas de difficulté, je prends contact avec le professeur de la classe ou le directeur d'école. Si besoin, je contacte le numéro de téléphone dédié « Continuité pédagogique », indiqué sur le site académique.

La situation étant évolutive, je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

Je rappelle à mon enfant les gestes barrière

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)